

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1940

17 octobre 2006

### SOMMAIRE

Artemia S.A.H., Luxembourg . . . . .	93079	Leofin Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	93095
Biel Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	93118	Lothian Partners 27 (S.à r.l.) Sicar, Luxembourg . . . . .	93099
Biel Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .	93118	LUXcon Beratungs GmbH, Luxembourg . . . . .	93114
Callista Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	93085	Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	93078
Estelle Financière S.A., Luxembourg . . . . .	93074	Massalia Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	93074
Financière CEVIC Immo S.A., Luxembourg . . . . .	93096	Metatrone Development S.A., Luxembourg . . . . .	93085
FS Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93088	Montefin S.A., Luxembourg . . . . .	93096
Glarksdale Marine Investment Corporation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93098	Montefin S.A., Luxembourg . . . . .	93097
Goodrich TMM Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93093	Nareco J2 S.A., Luxembourg . . . . .	93073
Goodrich TMM Luxembourg B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93094	Nordic Wireless S.A., Luxembourg . . . . .	93102
GRP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93100	Onion S.A., Luxembourg . . . . .	93095
GRP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93102	Ottavia S.A., Luxembourg . . . . .	93095
Grey Worldwide Luxembourg S.A., Bettembourg . . . . .	93081	Peinture Creative, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93086
ICAP Luxembourg Holdings (No. 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93104	Pontet Investment S.C.I., Luxembourg . . . . .	93119
ICAP Luxembourg Holdings (N° 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93109	Ribbon S.A., Luxembourg . . . . .	93088
ICAP Luxembourg Holdings (N° 1), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93109	Roloque S.A., Luxembourg . . . . .	93082
Imtex S.A., Luxembourg . . . . .	93085	Samor R.E. S.A., Luxembourg . . . . .	93086
Invesco Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	93103	Seadragon S.A., Luxembourg . . . . .	93081
		Shaf Corporation S.A.H., Luxembourg . . . . .	93103
		Snack Royal Grillades, S.à r.l., Dudelange . . . . .	93096
		Tatuus International S.A., Luxembourg . . . . .	93116
		TS European VI AE II Holdings (Lux), S.à r.l., Senningerberg . . . . .	93099
		VFD Investments S.A., Bous . . . . .	93082
		Vienna II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	93074

#### NARECO J2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 81.723.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06724, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Signature.

(090189.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

**MASSALIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 94.438.

—  
DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 2 août 2006, volume 29CS, folio 24, case 2 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 2006, acte n° 443, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société MASSALIA INVESTISSEMENTS S.A. qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège social de la société.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de retour à l'Etude du Notaire Jacques Delvaux de Luxembourg.

J. Delvaux  
Notaire

(087365.3/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**ESTELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 86.056.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juillet 2006*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juillet 2006 que:

- Madame Ester Fadlun, entrepreneur, demeurant Via Monti Parioli, 48 à I-00197 Rome, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur, ainsi que d'Administrateur-Délégué et de Présidente du Conseil d'Administration de la société, avec effet au 4 juillet 2006;

- Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été coopté en remplacement,

- Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé de nommer:

Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087368.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**VIENNA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 111.122.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of June  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

VIENNA I, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,200,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 111.121 (the «Shareholder 1»), holding 7,679 (seven thousand six hundred seventy nine) A Shares; 15,359 (fifteen thousand three hundred and fifty-nine) B Shares, and 23,058 (twenty-three thousand fifty eight) C Shares;

VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS, GmbH & Co. KG, a German company, having its registered office at Aroser Allee 72, D-13407 Berlin and registered with the Commercial register at the local court (Amtsgericht) Charlottenburg under HRA 37912 (the «Shareholder 2»), holding 320 (three hundred and twenty) A Shares; 640 (six hundred and forty) B Shares, and 961 (nine hundred and sixty-one) C Shares, and;

VIENNA III, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.868 (the «Shareholder 3»), holding 1 (one) A Share; 1 (one) B Share, and 1 (one) C Share.

The Shareholder 1, the Shareholder 2 and the Shareholder 3 are collectively referred to as the «Shareholders».

The Existing Shareholders are here represented by Mrs. Stéphanie Pautot-Martinache, Lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- they are the actual shareholders of VIENNA II, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 1,200,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B. 111.122 and incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 7 October 2005 whose articles have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 215 dated 31 January 2006, page 10296;

- the articles have been amended, and in particular the capital has been increased from EUR 12,500.- to EUR 200,000.- pursuant to a deed drawn up by the pre-named notary Bettingen dated 13 October 2005 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 246 dated 3 February 2006, page 11802;

- the articles have been further amended, and in particular the capital has been increased from EUR 200,000.- to EUR 1,200,500.- pursuant to a deed drawn up by the pre-named notary Bettingen dated 10 January 2006 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1150 dated 14 June 2006, page 55156 and also by deed of the undersigned notary on 26 January 2006, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

All this having been declared, the appearing parties, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders decide to increase the corporate capital of the Company by an amount of 1,099,575.- EUR (one million ninety nine thousand five hundred and seventy five Euro) to bring it from its present amount of 1,200,500.- EUR (one million two hundred thousand five hundred Euro) to 2,300,075.- EUR (two million three hundred seventy five Euro) by the issuance of 7,328 (seven thousand three hundred and twenty eight) A Shares («parts sociales»), 14,655 (fourteen thousand six hundred and fifty five) B Shares («parts sociales»), and 22,000 (twenty two thousand) C Shares («parts sociales») of 25.- EURO (twenty five EURO) each, having the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»).

#### *Second resolution*

The Shareholders record the subscription of the New Shares by the Shareholder 1 and the full payment of the New Shares by the Shareholder 1 by way of contribution of the shares (the «Contributed TBG Shares») corresponding all together to 1.015305647% of the share capital of TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Düsseldorf), a company under German law with its registered seat in Düsseldorf, registered in the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRB 37074 (TBG) currently held by the Shareholder 1.

#### *Documents evidencing the ownership and valuation of the contribution in kind*

The Contributed TBG Shares have been the subject of a report established by the board of managers of the Shareholder 1 dated 29 June 2006, concluding as follows:

«Conclusion:

Based on the Fairness Report Documentation and the TBG Confirmation, any exchange ratio between 2.6 and 3.1 is fair and reasonable from a financial point of view; as a result thereof, the TBG Contributed Shares corresponding all together 1.015305647% of the share capital of TBG are worth on 29 June 2006, at least EUR 1,099,575.-»

This report, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration and the Shareholders grant one another mutual discharge.

The Shareholder 1, here represented as stated here above, has evidenced its respective ownership of the Contributed TBG Shares and confirmed and approved the valuation of the Contributed TBG Shares given by the board of managers of TBG on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- an application form of the Shareholder 1 confirming the contribution of the Contributed TBG Shares to the Company and certifying the valuation and the ownership of the Contributed TBG Shares;
- a copy of an excerpt from the Düsseldorf trade register where TBG is registered in Germany dated 28 June 2006;
- a copy of the articles of incorporation of TBG.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Shareholder 1, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contributed TBG Shares contributed by it, that:

- the Contributed TBG Shares have been validly issued in compliance with applicable laws;
- it holds unrestricted legal and beneficial title (uneingeschränkte rechtliche und wirtschaftliche Inhaberschaft) to the Contributed TBG Shares;
- the Contributed TBG Shares are not pledged (verpfändet), attached (gepfändet) or otherwise encumbered (belastet) with any third party rights;
- the Contributed TBG Shares are not subject to any pre-emptive right (Vorkaufsrecht), right of first refusal (Vorerwerbsrecht), subscription right (Bezugsrecht), option right (Optionsrecht), conversion right (Wandlungsrecht) or similar right;

- the Contributed TBG Shares held are fully paid up and have not been repaid. There are no obligations to make further contributions (keine Nachschusspflichten);

- it has the unrestricted right, power, authority and capacity to dispose of the Contributed TBG Shares.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the Shareholders are the owners of the shares in the Company in the following proportions:

Shareholders	Total number of A Shares	Total number of B Shares	Total number of C Shares	Share capital in EUR
Shareholder 1 .....	15,007	30,014	45,058	2,251,975
Shareholder 2 .....	320	640	961	48,025
Shareholder 3 .....	1	1	1	75
Total:.....	15,328	30,655	46,020	2,300,075

#### Third resolution

The Shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1. Subscribed and Authorised Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at 2,300,075.- EUR (two million three hundred and seventy five Euro), represented by 15,328 (fifteen thousand three hundred and twenty eight) shares («parts sociales») of class A (the «A Shares»), 30,655 (thirty thousand six hundred and fifty five) shares («parts sociales») of class B (the «B Shares») and 46,020 (forty six thousand twenty) shares («parts sociales») of class C (the «C Shares») and, together with the A Shares and the B Shares, the «Shares»), each having a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro), all fully subscribed and entirely paid up. The holders of Shares are hereafter referred to as the «Shareholders».»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs-Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 15,000.- EUR (fifty thousand Euro)

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

VIENNA I, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant d' 1.200.500,- EUR et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 111.121 (l'«Associé 1»), propriétaire de 7.679 (sept mille six cent soixante-dix-neuf) Parts Sociales A, 15.359 (quinze mille trois cent cinquante-neuf) Parts Sociales B, et 23.058 (vingt-trois mille cinquante-huit) Parts Sociales C;

VIENNA MANAGEMENTBETEILIGUNGS, GmbH & Co. KG, une société de droit allemande, ayant son siège social à Aroser Allee 72, D-13407 Berlin et inscrite auprès du registre du commerce de Charlottenburg sous le numéro HRA 37912 (l'«Associé 2»), propriétaire de 320 (trois cent vingt) Parts Sociales A, 640 (six cent quarante) Parts Sociales B, et 961 (neuf cent soixante et une) Parts Sociales C, et;

VIENNA III, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant d' 12.500,- EUR et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.868 (l'«Associé 3»), propriétaire de 1 (une) Part Sociale A, 1 (une) Part Sociale B, et 1 (une) Part Sociale C.

L'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3 sont collectivement ci-après repris comme les «Associés».

Les Associés Existants sont ici représentés par Madame Stéphanie Pautot-Martinache, Avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles parties, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de VIENNA II, S.à r.l. (ci - après repris comme la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social d'un montant d' 1.200.500,- EUR et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 111.122 et constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant le 7 octobre 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 215 du 31 janvier 2006, page 10296;

- Que les statuts ont été modifiés, et en particulier le capital social a été augmenté de 12.500,- EUR à 200.000,- EUR en vertu d'un acte reçu par le prénoté notaire Bettingen le 13 octobre 2005 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 246 du 3 février 2006, page 11802; et

- Que les statuts ont été enfin modifiés, et en particulier le capital social a été augmenté de 200.000,- EUR à 1.200.500,- EUR en vertu d'un acte reçu par le prénommé notaire Bettingen le 10 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1150 du 14 juin 2006, page 55156 et aussi par acte du notaire soussigné en date du 26 janvier 2006, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes, détenant 100% du capital de la Société, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de 1.099.575,- EUR (un million quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze Euro) pour porter son montant actuel de 1.200.500,- EUR (un million deux cent mille cinq cents Euro) à 2.300.075,- EUR (deux millions trois cent mille soixante-quinze Euro) par l'émission de 7.328 (sept mille trois cent vingt-huit) parts sociales A, 14.655 (quatorze mille six cent cinquante cinq) parts sociales B, et 22.000 (vingt-deux mille) parts sociales C, d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Deuxième résolution*

Les Associés enregistrent la souscription des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé 1<sup>er</sup> et leur libération intégrale par l'Associé 1 au moyen d'un apport en actions (les «Actions TBG Apportées») correspondant, ensemble, à 1,015305647% du capital social de TROPOLYS BETEILIGUNGS, GmbH (Düsseldorf), société de droit allemand, ayant son siège à Düsseldorf et enregistré auprès du registre commercial de la cour locale de Düsseldorf sous le numéro HRB 37074 (TBG), actuellement détenues par l'Associé 1.

*Documents établissant la propriété et la valeur de l'apport en nature*

Les Actions TBG Apportées font l'objet d'un rapport établi par le conseil de gérance (board of managers) de l'Associé 1 le 29 juin 2006, concluant ainsi:

«Conclusion:

Sur la base de la documentation liée au Fairness Report et de la Confirmation TBG, tout ratio d'échange entre 2.6 et 3.1 est juste et raisonnable d'un point de vue financier; en conséquence de ce qui précède, les Actions TBG Apportées correspondant toutes ensemble à 1,015305647% du capital social de TBG sont évaluées le 29 juin 2006, au moins à 1.099.575,- EUR (un million quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze Euro).»

Ce rapport, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles. Les Associés s'en donnent décharge mutuelle.

En outre, l'Associé 1, ici représenté comme dit ci-dessus, a, respectivement, apporté la preuve de la propriété des Actions TBG Apportées et confirmé et approuvé l'évaluation des Actions TBG Apportées donnée par la gérance de TBG sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un certificat produit par l'Associé 1 confirmant l'apport des Actions TBG Apportées à la Société et certifiant la valeur et la propriété des Actions TBG Apportées;
- une copie d'un extrait délivré le 28 juin 2006 par le registre de commerce à Düsseldorf où TBG est inscrite en Allemagne; et
- une copie des statuts de TBG.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé 1, ici représenté comme dit ci - dessus, déclare, à l'égard des Actions TBG Apportées par lui, que:

- Les Actions TBG Apportées ont été valablement émises en conformité avec les lois applicables;
- Il est le propriétaire légal et bénéficiaire sans restriction (uneingeschränkte rechtliche und wirtschaftliche Inhaberschaft) des Actions TBG Apportées;
- Les Actions TBG Apportées ne sont ni gagées (verpfändet), ni liées (gepfändet), ni grevées (belastet) d'aucun droit d'un tiers;
- Les Actions TBG Apportées ne font l'objet d'aucun droit de préemption (Vorkaufsrecht), de premier refus (Vorerwerbsrecht), de souscription (Bezugsrecht), d'option (Optionsrecht), de conversion (Wandlungsrecht) ou d'aucun autre droit similaire;
- Les Actions TBG Apportées détenues sont entièrement libérées et n'ont pas été remboursées. Il n'y a aucune d'obligation de faire des apports supplémentaires (keine Nachschusspflichten);
- Il dispose d'un droit, d'un pouvoir et d'une autorité sans restriction sur les Actions TBG Apportées et a la capacité sans restriction pour en disposer.

Suite à l'augmentation du capital de la Société telle que décrite ci - avant, le capital de la Société se répartit entre les Associés dans les proportions suivantes:

Associés	Nombre total de Parts Sociales A	Nombre total de Parts Sociales B	Nombre total de Parts Sociales C	Capital social en EUR
Associé 1 .....	15.007	30.014	45.058	2.251.975
Associé 2 .....	320	640	961	48.025
Associé 3 .....	1	1	1	75
Total: .....	15.328	30.655	46.020	2.300.075

## Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 6.1. Capital souscrit et capital autorisé.** Le capital Le capital social est fixé 2.300.075,- EUR (deux millions trois cent mille soixante-quinze Euro) représenté par 15.328 (quinze mille trois cent vingt-huit) Parts Sociales de classe A (les «Parts Sociales A»), 30.655 (trente mille six cent cinquante-cinq) Parts Sociales de classe B (les «Parts Sociales B») et 46.020 (quarante-six mille vingt) Parts Sociales de classe C (les «Parts Sociales C») et, collectivement avec les Parts Sociales A et les Parts Sociales B, les «Parts Sociales», chacune ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro), toutes entièrement souscrites et libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont ci-après définis comme les «Associés»).»

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée.

## Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 15.000,- (quinze mille Euro).

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, tels que représentés ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pautor-Martinache, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 99, case 8. – Reçu 10.995,75 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fin de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2006.

P. Bettingen.

(083195.3/202/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**LUX-PROTECT FUND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 79.399.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2006*

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2005, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007:

M. Jean-Claude Finck, président;  
M. Michel Birel, vice-président;  
M. Marc Andre, administrateur;  
M. Ernest Cravatte, administrateur;  
M. John Dhur, administrateur;  
M. Gilbert Ernst, administrateur;  
M. Jean Habay, administrateur;  
M. Pit Hentgen, administrateur;  
M. Jean-Paul Kraus, administrateur;  
M. Guy Rommes, administrateur;  
M. Guy Rosseljong, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Jean Hilger pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2007.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087239.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**ARTEMIA S.A.H., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.  
H. R. Luxemburg B 118.235.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671.

2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4a, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.858.

Die Komparentinnen sub 1 + 2) sind hier vertreten durch Herrn Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, handelnd in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der besagten Gesellschaften sowie als Bevollmächtigter des Verwaltungsratsmitgliedes derselben Gesellschaften Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,

aufgrund zweier Vollmachten unter Privatschrift vom 27. Juli 2006,

welche Vollmachten, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen gegründete Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft, wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung ARTEMIA S.A.H.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Patenten, Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jede sonstigen industriellen und geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie Gesellschaften an denen sie massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

In ihren sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 und des Artikels 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächste Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung an ein delegiertes Verwaltungsratsmitglied übertragen.

Die Übertragung bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglied, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 9.** Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

#### *Zeichnung und einzahlung der aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Aktiengesellschaft HOLDING ONE S.A.H., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt, einge-	99
tragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 98.671, neunundneunzig Aktien	
2.- Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANS S.A., mit Sitz in L-2530 Luxemburg, 4A,	
rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 76.858,	
eine Aktie .....	1
Total: einhundert Aktien .....	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und er bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300,-).

#### *Ausserordentliche generalversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- Herr Max Galowich, Jurist, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
- Herr Jean-Paul Frank, sachverständiger Buchhalter, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.
- Herr Dan Epps, Steuerberater, wohnhaft in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

5.- Der Verwaltungsrat wird ermächtigt die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft gegenüber Dritten an eines oder mehrere seiner Mitglieder zu übertragen.

5.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2530 Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 47, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 3. August 2006.

H. Beck.

(083598.3/201/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**SEADRAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00644. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(085174.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**GREY WORLDWIDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.812.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 2 mai 2006 les résolutions suivantes:

La nomination de deux administrateurs et le renouvellement du mandat du commissaire pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'administrateur délégué Madame Heike Fries, le remplacement de Monsieur Jan Verstuyf et renomme Monsieur Patrick Stichelmans, administrateur délégué.

2. Renouvellement du mandat du Commissaire:

ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Suite à ce changement, le Conseil d'Administration et le Commissaire de la société se compose comme suit:

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Thierry Lenders, administrateur, demeurant 75, avenue du directoire B-1180 Uccle;

- Monsieur Patrick Stichelmans, administrateur délégué, demeurant à B-3090 Overijse;

- Monsieur Lennart Stenke, demeurant 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

*Commissaire:*

ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08408. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(087325.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

93082

**ROLOQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 87.055.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085177.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**VFD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 118.650.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois LEORSA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Vito Leoci, indépendant, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, et

- Monsieur Franco Orsino, indépendant, demeurant à L-8399 Windhof, 44, route d'Arlon,

ici représenté par Monsieur Vito Leoci, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

2.- La société anonyme de droit luxembourgeois NC 2 I S.A., ayant son siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Daniel Ritz, indépendant, demeurant à F-57300 Roussy le Bourg, 6, rue Centrale (France).

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de VFD INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bous.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise, respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance, respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de même que la promotion immobilière. La société aura également comme objet l'exploitation de toute entreprise de construction et rénovation d'immeubles.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent dix (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent au moment de la cession. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 30 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont un au moins est nommé sur proposition des actionnaires de catégorie A et un au moins sur proposition des actionnaires de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 9.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, dont celle l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois LEORSA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, cinquante actions de catégorie B.....	50
2.- La société anonyme de droit luxembourgeois NC 2 I S.A., ayant son siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, cinquante actions de catégorie A.....	50
Total: cent actions .....	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Daniel Ritz, indépendant, né à Hayange (France), le 1<sup>er</sup> juillet 1959, demeurant à F-57300 Roussy le Bourg, 6, rue Centrale (France), administrateur de catégorie A;
  - b) Monsieur Vito Leoci, indépendant, né à Luxembourg, le 12 juin 1962, demeurant à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, administrateur de catégorie B;
  - c) Monsieur Franco Orsino, indépendant, né à Oslo (Norvège), le 6 décembre 1963, demeurant à L-8399 Windhof, 44, route d'Arlon, administrateur de catégorie B.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.889.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Daniel Ritz, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Leoci, D. Ritz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2006, vol. 537, fol. 49, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(090480.3/231/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

93085

**IMTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.429.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 29 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085196.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**METATRONE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.174.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085204.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**CALLISTA REAL ESTATE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 106.387.

En vertu de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 2006, sont nommés: comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Holmberg Mikael, demeurant à L-3365 Leudelange 7, rue de Roedgen,
- Monsieur Arens Pierre, demeurant à L-6917 Roodt/Syr 22, rue Gronn,
- Madame Gloesener Nadine, demeurant à L-9190 Vichten 53A, rue Principale,

en remplacement de:

- Monsieur Marc Hilger, demeurant à L-2212 Luxembourg 6, place de Nancy,
- Monsieur Bontemps Romain, demeurant à L-2212 Luxembourg 6, place de Nancy,
- Monsieur Weber Ronald, demeurant à L-2212 Luxembourg 6, place de Nancy,

comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Wecker Gilles demeurant à L-1272 Luxembourg 62, rue de Bourgogne,

en remplacement de:

- ABAX AUDIT dont le siège social est situé à L-2212 Luxembourg 6, place de Nancy.

Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087303.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

93086

**SAMOR R.E. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 103.648.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00617. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085213.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

**PEINTURE CREATIVE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1747 Luxemburg, 2, op der Heed.  
H. R. Luxemburg B 118.459.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Mario Peters, Maler und Lackierer, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 33.

2.- Herr Gert Bierwirth, Malermeister, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Trierer Strasse 13.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PEINTURE CREATIVE, S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Ausführung von Maler- und Lackiererarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundsanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Mario Peters, Maler und Lackierer, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 33, einundfünfzig Anteile .....	51
2.- Herr Gert Bierwirth, Malermeister, wohnhaft in D-54317 Korlingen, Trierer Strasse 13, neunundvierzig Anteile .....	49
Total: einhundert Anteile .....	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### Titel III. - Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### Titel IV. - Auflösung und Liquidation

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

#### Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Mario Peters, Maler und Lackierer, wohnhaft in D-54344 Kenn, Auf der Kenner Ley 33.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1747 Luxemburg, 2, op der Heed.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Peters, G. Bierwirth, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 août 2006, vol. 362, fol. 53, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. August 2006.

H. Beck.

(088070.3/201/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

93088

**RIBBON S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 82.280.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085216.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**FS INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and six on the twenty-fifth day of July at 12:30 p.m.

Before us M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven,

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000, GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP, GmbH, here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUND 2000 GP, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUND 2000 GP, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

10. GOLDMAN SACHS ISS INVESTORS, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

11. EQT III LIMITED, a limited liability company organized under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered offices at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, Channel Islands, acting as general partner of EQT III UK No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US No. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US No. 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III ISS CO-INVESTMENT L.P. and in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & CO. KG and in its capacity as manager of the EQT III CO-INVESTMENT SCHEME here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

12. EQT IV LIMITED a Guernsey limited liability company, registered on the Records of Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered offices at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting in its capacity as general partner of EQT IV (No. 1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (No. 2) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV ISS CO-INVESTMENT L.P and as managing limited partner of the EQT IV GmbH & CO. KG and as manager of the EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME

here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

13. MPP INVEST 1 A/S a public limited liability company formed and existing under the laws of Denmark registered with the Danish Commerce and Companies Agency under registration number 29691290, having its registered office at Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Denmark, acting through its directors Thomas Schleicher residing at Nansensgade 31 st.tv, 1336 Copenhagen K, Denmark and Steven Richard Sher residing at 5, the Park, Golden Hill Park, London NW11 7SR, United Kingdom,

here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

14. LULEP AB, a private limited liability company formed and existing under the laws of Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under registration number 556534-9320, having its registered office at Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Sweden, represented by its managing director Leif Albert Östling,

here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

15. Mr Steen Parsholt born on 12 April 1951 in Copenhagen, having his private address at Boganisvej 8, 2960 Rungsted Kyst, Denmark,

here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

16. JL RUNGSTED INVEST ApS a private limited company formed and existing under the laws of Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency under registration number CVR-NR 27368913, having its registered office at Rungsted Sundpark 16, 2960 Rungsted Kyst, Denmark, represented by its general manager Jorgen Lindegaard

here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

17. Mr Christophe Paul Sander born on 11 January 1962 in Beirut (Lebanon), having his private address at 43, The Avenue, Tadworth, Surrey KT 2D 5 DB

here represented by M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of FS INVEST, S.à r.l., having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, on April 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation have been modified before the aforementioned notary on May 9, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on October 5, 2005 number 989, and the articles of incorporation have been further modified before the aforementioned notary on July 29, 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 9, 2005 number 1176, and further modified before the aforementioned notary on February 10, 2006 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and further modified before the aforementioned notary on July 19, 2006 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Increase of the issued capital
- 2) Acceptance of subscriptions of parts by new participant
- 3) Amendment of Article 7 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

Then, the participants take the following resolutions:

*First resolution*

The participants decide to increase the issued capital of the company by an amount of 12,585,800.- DKK (twelve million five hundred and eighty-five thousand eight hundred Danish Krone) so as to raise it from its present amount of 1,524,721,600.- DKK (one billion five hundred twenty-four million seven hundred twenty-one thousand six hundred Danish Krone) to amount of 1,537,307,400.- DKK (one billion five hundred and thirty-seven million three hundred and seven thousand four hundred Danish Krone) by the issue of 62,929 (sixty-two thousand nine hundred and twenty-nine) new parts with a par value of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each, together with an issue premium of 51,565,306.35 DKK (fifty-one million five hundred and sixty-five thousand three hundred and six point three five Danish Krone).

To the extent necessary the participants waive their preferential subscription rights in respect of the issuance of new parts.

*Subscription*

Thereupon the existing participants decide to accept the subscription of the 62,929 (sixty-two thousand nine hundred and twenty-nine) new parts by the new participants FS MPP, S.à r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée) formed and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered in the Luxembourg commercial and company register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg), having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented Ms Sabine Hinz, pre-named, by virtue of a proxy under private seal and full payment up of the new parts by amount of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) per part in cash. In addition, an amount of 51,565,306.35 DKK (fifty-one million five hundred and sixty-five thousand three hundred and six point three five Danish Krone) is allocated to share premium. As a result the total amount of 64,151,106.35 (sixty-four million one hundred and fifty-one thousand one hundred and six point three five Danish Krone) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as following:

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at 1,537,307,400.- DKK (one billion five hundred and thirty-seven million three hundred and seven thousand four hundred Danish Krone) divided into 7,686,537 (seven million six hundred and eighty-six thousand five hundred and thirty-seven) parts of 200.- DKK (two hundred Danish Krone) each.

*Valuation*

The total contribution is valued at eight million five hundred ninety-nine thousand five hundred seventy-five euro (8,599,575.- EUR).

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ninety-one thousand euro (91,000.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed at 12.45 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 322710 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous numéro 12329 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. GS CAPITAK PARTNERS 2000, GmbH & Co. BETEILIGUNGS KG, un «partnership» constitué et régi par le droit allemand, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP, GmbH,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUND 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUND 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6. GS CAPITAL PARTNERS V INSTITUTIONAL, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C.,

ici représenté par Maître Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Îles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C.

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

9. GS CAPITAL PARTNERS V, GmbH, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Allemagne, avec siège social au Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/ Main, Allemagne, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA 42401 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

10. GOLDMAN SACHS ISS INVESTORS, L.P., une «limited partnership» constitué et régi par le droit des Îles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au registre de Exempted Limited Partnerships des Îles Cayman sous numéro 16293 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS ADVISORS, L.L.C.

ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

11. EQT III LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 37191 agissant en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK No. 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US No. 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US No. 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US No. 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III ISS CO-INVESTMENT L.P. et en qualité de «managing limited partner» de EQTIII, GmbH & CO.KG et de «Manager» de EQT III CO-INVESTMENT SCHEME,

ici représentée par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

12. EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 41751 agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, agissant en sa capacité de «general partner» de EQT IV (N°1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (N°2) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV ISS CO-INVESTMENT L.P. et de «managing limited partner» de la société EQT IV, GmbH & CO. KG et en que manager de EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME

ici représentée par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

13. MPP INVEST 1 A/S, une société de responsabilité limitée, constituée et régi par le droit de Danemark immatriculée à l'Agence de Commerce et des Compagnies Danoise, sous le numéro d'immatriculation 29691290, avec siège social à Bredgade 30, 1260 Copenhagen K, Danemark, représenté par Mr Thomas Schleicher résidant à Nansensgade 31 st.tv, 1336 Copenhagen K, Danemark, et Steven Richard Sher, résidant au 5 The Park, Golden Hill Park, London, NW11 7SR, Royaume-Uni, ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, mandataire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

14. LULEP AB, une société de responsabilité limitée, constituée et régie sous la législation de la Suède, immatriculé au Registre des Sociétés Suédois sou le numéro d'immatriculation 556534-9320, avec siège social à Radlosavagen 1, 11265 Stockholm, Suède, représenté par son gérant Leif Albert Östling, ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, mandataire, résidant à Luxembourg, par procuration sous seing privé;

15. Mr Steen Parsholt né le 12 avril 1951 à Copenhague, ayant son adresse privée à Boganisvej 8, 2960 Rungsted Kyst, Danemark, ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, mandataire, résidant à Luxembourg, par procuration sous seing privé;

16. JL RUNGSTED INVEST ApS une société à responsabilité limitée constituée et régie par la législation du Danemark, immatriculée à l'Agence Danoise du Commerce et des Compagnies sous le numéro d'immatriculation CVR-NR 27368913, avec siège social à Rungsted Sundpark 16, 2960 Rungsted Kyst, Danemark, représenté par son gérant Jorgen Lindegaard, ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, mandataire, résidant à Luxembourg, par procuration sous seing privé;

17. Mr Christoph Paul Sander né le 11 janvier 1962 à Beirut (Liban), ayant son adresse privé au 43, The Avenue, Tadworth, Surrey KT 2D 5 DB, ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, mandataire, résidant à Luxembourg, par procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée FS INVEST, S.à r.l., ayant son siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 26 septembre 2005 numéro 944. Les statuts ont été modifiés devant le notaire mentionné précédemment le 9 mai 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 5 octobre 2005 numéro 989, et les statuts ont encore été modifiés devant le notaire mentionné précédemment le 29 juin 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 9 novembre 2005 numéro 1176, et encore modifiés devant le notaire mentionné précédemment le 10 février 2006 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et encore modifiés devant le notaire mentionné précédemment le 19 juillet 2006 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Augmentation du capital social
  - 2) Agrément de souscription par un nouvel associé
  - 3) Modification corrélative de l'article 7 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.
- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant total de 12.585.800,- DKK (douze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille huit cents couronnes danoises) pour le porter de son montant actuel de 1.524.721.600,-DKK (un milliard cinq cent vingt-quatre millions sept cent vingt et un mille six cents couronnes danoises à 1.537.307.400,- DKK (un milliard cinq cent trente-sept millions trois cent sept mille quatre cents couronnes danoises) par la création et l'émission de 62.929 (soixante-deux mille cent vingt-neuf) nouvelles parts sociales d'un valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 51.565.306,35 DKK (cinquante et un millions cinq cent soixante-cinq cent mille trois cent six point trente-cinq couronnes danoises). Pour autant que de besoin, les associés renoncent à leur droit préférentiel de souscription concernant l'émission de nouvelles parts.

*Souscription*

Ensuite, les associés existants ont déclaré accepter la souscription de 62.929 (soixante-deux mille neuf cent vingt-neuf) parts nouvelles par le nouvel associé FS MPP S.à. r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par la législation du Luxembourg, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg), avec siège social au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représenté par M<sup>e</sup> Sabine Hinz, prénommée, par procuration sous seing privé et libération des nouvelles parts pour la valeur nominale de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) par parts en numéraire. En plus, un montant de 51.565.306,35 DKK (cinquante et un millions cinq cent soixante-cinq cent mille trois cent six point trente-cinq couronnes danoises) est affecté à la prime d'émission. Ainsi, le montant total de 64.151.106,35 DKK (soixante-quatre millions cent cinquante et un mille cent six point trente-cinq couronnes danoises) est dès à présent à la disposition de la société comme il a été certifié par le notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 7.** Le capital de la société est fixé à 1.537.307.400,- DKK (un milliard cinq cent trente-sept millions trois cent sept mille quatre cent couronnes danoises) divisé en 7.686.537 (sept millions six cent quatre-vingt-six mille cinq cent trente-sept) parts sociales de 200,- DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

*Evaluation*

La contribution totale est évaluée à huit millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (8.599.575,- EUR).

*Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à environ quatre-vingt-onze mille euros (91.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes en cas de divergences entre texte anglais et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le présent acte.

Signé: S. Hinz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 18, case 1. – Reçu 85.979,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningeberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(083289.3/202/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2006.

**GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Amsterdam.

Principal establishment: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.441.

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HEJ HOLDING INC., a corporation having its principal office at Four Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, North Carolina, United States of America,

here represented by Mr. Marc Prospert, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 6, 2006.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

I. The appearing party is the sole member of the company GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., R.C.S. Luxembourg B 83 441, a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and its domicile and principal establishment at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 16, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 137 of January 25, 2002.

The Articles of Associations of said Company have been amended pursuant to deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 129 of February 8, 2003.

II. The share capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

III. The agenda is the following:

1. Reduction of the number of members of the board of managers from five to three, consisting of two Class A managers and one Class B manager.
2. Subsequent amendment of Articles 14 and 15 of the Company's Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

This having been declared, the sole shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

*Unique resolution*

The number of members of the board of managers is reduced from five to three, consisting of two Class A managers and one Class B manager.

As a consequence, Article 14.1. and the first paragraph of Article 15.2 of the Articles of Incorporation are amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 14.1.** The Company shall be managed by a Board of Managers composed of three Managers who shall be individuals and do not need to be members of the Company. The Board of Managers shall consist of two (2) class A Managers and one (1) class B Manager. The class A Managers shall be elected from candidates who shall be residents of Luxembourg. The class B Manager shall be elected from candidates who shall not be residents of The Netherlands. The candidates shall be nominated for appointment by the General Meeting.».

«**Art. 15.2. first paragraph.** The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least one class A Manager and one class B Manager are present or represented.».

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HEJ HOLDING INC., une société anonyme ayant ses bureaux principaux à Four Coliseum Centre, 2730 West Tyvola Road, Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juillet 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., R.C.S. Luxembourg B 83 441, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son domicile et principal établissement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 137 of du 25 janvier, 2002.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date de 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 129 du 8 février 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) euros (EUR) chacune.

III. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Réduction du nombre des membres du Conseil de Gérance de cinq à trois, consistant en deux Gérants de classe A et en Gérant de classe B.

2. Modification subséquente des articles 14 et 15 des statuts de la Société.

Ceci étant exposé, l'associée unique, représentée comme dit ci-dessus, a ensuite pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le nombre des membres du Conseil de Gérance est réduit de cinq à trois, consistant en deux Gérants de classe A et un Gérant de classe B.

En conséquence, les articles 14.1 et le premier alinéa de l'article 15.2. des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.1.** La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de trois Gérants, qui seront des personnes physiques et qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Le Conseil de Gérance sera composé de deux (2) Gérants de classe A et d'un (1) Gérant de classe B. Les Gérants de classe A seront choisis parmi des candidats demeurant au Luxembourg. Les Gérants de classe B seront choisis parmi des candidats ne demeurant pas aux Pays-Bas. Les candidats à la nomination seront proposé par l'Assemblée Générale.»

«**Art. 15.2. premier alinéa.** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(083663.2/230/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Amsterdam.

Principal établissement: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.441.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1005 du 7 juillet 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(083664.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

93095

**OTTAVIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 89.375.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085220.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**ONION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 83.177.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085224.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2006.

---

**LEOFIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.512.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 juin 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Mme Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur,  
19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LEOFIN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087419.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

---

**SNACK ROYAL GRILLADES, Société à responsabilité limitée,  
(anc. SNACK SOLEIL, S.à r.l.).**

Siège social: L-3590 Dudelange, 25, place de l'Hôtel de Ville.  
R. C. Luxembourg B 82.821.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire du notaire Frank Molitor de Dudelange du 17 juillet 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juillet 2006, volume 905, folio 60, case 2 que:

a) Gursel Aydogan, commerçant, né à Sorgun (Turquie), le 6 octobre 1967 et Emine Yildirim, indépendante, née à Sorgun (Turquie), le 1<sup>er</sup> mai 1969, demeurant ensemble à F-11100 Narbonne, 8, Impasse des Cyprès ont démissionné de leurs fonctions de gérant administratif respectivement gérante technique;

b) Gursel Aydogan a été nommé gérant unique pour une période illimitée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 août 2006.

F. Molitor

Notaire

(087384.3/223/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**FINANCIERE CEVIC IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.588.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 août 2006 à 10:00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de EUROLEX MANAGEMENT S.A. en tant qu'Administrateur de la société est acceptée, avec effet à partir de la date de l'assemblée;

- La nomination de ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., société de droit luxembourgeois enregistrée au registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 105.263 et domiciliée au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est acceptée en tant qu'Administrateur avec un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Luxembourg, le 8 août 2006.

FINANCIERE CEVIC IMMO S.A.

M. Bogers

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087512.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**MONTEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 47.153.

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTEFIN S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.153, établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de MONTEFIN HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 275 du 19 juillet 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1426 du 2 octobre 2002.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Ruth Brand, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Claudel, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1311 du 6 juillet 2006 et N° 1371 du 15 juillet 2006, ainsi qu'au Lëtzebuurger Journal des 6 et 15/16 juillet 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du nombre des administrateurs de cinq à trois et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
2. Révocation des cinq administrateurs actuels et décharge.
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs.
4. Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-dix euros (EUR 270,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-), cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq (5.785) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est réduit de cinq à trois.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.»

*Deuxième résolution*

Les administrateurs actuels, à savoir Monsieur Olivier Van Lamsweerde, Monsieur Gerhard Greidanus, Madame Juliette Lorang, Monsieur Carl Speecke et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. sont révoqués de leurs fonctions et, par vote spécial, décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, il est décidé d'allouer aux deux administrateurs sortants, Monsieur Olivier Van Lamsweerde et Monsieur Gerhard Greidanus, à chacun un montant forfaitaire et unique de EUR 5.000,- en rétribution de la bonne et loyale exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

Sont renommés comme administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009:

- Madame Juliette Lorang, employée privée, née le 25 mars 1941 à Luxembourg, demeurant au 19, Kiischtee, L-5290 Neuhäusgen,
- Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, né le 5 mars 1964 à Courtrai, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Brand, P. Claudel, R. Rozanski, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(083658.3/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**MONTEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.153.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1097 du 25 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le notaire A. Schwachtgen*

Signature

(083659.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

---

**GLARKSDALE MARINE INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 114.084.

## DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the fourteenth of July.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., a company incorporated under the law of Panama having its registered office at Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, Calle 51, Apartado 0816-02033, Panama 5, Republic of Panama,

here represented by Mrs Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Geneva, on July 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- GLARKSDALE MARINE INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (the Company), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 864 of 3 May 2006, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 114.084;

- the Company's share capital is set at EUR 12,500.- divided into 125 shares with a nominal value of EUR 100.- each;
- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A. is the Company's sole shareholder and has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., in its capacity of liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled;

- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., in its capacity as sole shareholder of the Company approves the closing balance sheet of the Company as at July 14, 2006;

- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., in its capacity of sole shareholder of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all liabilities of the Company if hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated;

- full discharge is granted to the Company's managers for the exercise of their mandate;

- the Company's books, documents and records shall be kept during a period of five years at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., une société anonyme constituée sous les lois de l'Etat de Panama, ayant son siège social à Edificio Torre Universal, Piso 12, Avenida Federico Boyd, Calle 51, Apartado 0816-02033, Panama 5, Republic of Panama,

ici représentée par Mademoiselle Josiane Meissener, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 12 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement et du timbre.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- GLARKSDALE MARINE INVESTMENT CORPORATION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (la Société), qui a été constituée selon un acte du notaire soussigné du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 864 du 3 mai 2005, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.084;

- le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- représenté par 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune;

- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., étant seule associée de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., en qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé;

- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., en sa capacité d'associée unique de la Société, approuve les comptes de clôture de la Société au 14 juillet 2006;
- EMERSON PACIFIC CORPORATION S.A., en sa qualité d'associée unique, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle assume le paiement de tout le passif de la Société même inconnu à présent;
- la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(083675.3/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

### **LOTHIAN PARTNERS 27 (S.à r.l.) SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.530.

—  
*Extrait du Contrat d'Achat de Parts Sociales signé le 5 avril 2006*

Conformément à la cession de parts sociales du 5 avril 2006, COLLER INTERNATIONAL PARTNERS IV-D, L.P, avec adresse au 75 Fort Street, KY - 1350 George Town, Iles Cayman, enregistré au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le 13055, a vendu 56 parts sociales spéciales détenues dans la Société à MULTIPLE CAPITAL LP, avec adresse au 1010 Sherbrooke Ouest, Suite 1200, Montreal H3A 2R7, Québec, Canada.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé MULTIPLE CAPITAL LP, et d'enregistrer la souscription de parts sociales spéciales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

LOTHIAN PARTNERS 27 (S.à r.l.) SICAR

Représenté par C. Rath

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087518.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

### **TS EUROPEAN VI AE II HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 88.000,-.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 117.194.

#### EXTRAIT

Suite à la dissolution de l'associé unique de la Société, intervenue le 1<sup>er</sup> août 2006, les trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant ensemble la totalité du capital social de la Société, sont détenues depuis le 1<sup>er</sup> août 2006 par TISHMAN SPEYER EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE VI (AE) L.P., un limited partnership de droit britannique, ayant son siège social à St. Catherine's House, 14 Kingsway, London WC2 6LH, Royaume-Uni, et enregistrée au Companies' House, sous le numéro LP10679.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087421.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**GRP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.388.

In the year two thousand six, on the twenty-fourth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRP-GL LIMITED, a company with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (the Sole Shareholder),

in its capacity as sole shareholder of GRP, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 15, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.388 and incorporated on 2 July 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette), N° 802 dated 31 July 2003, amended on 18 April 2006 pursuant to a deed of same notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1329 dated 10 July 2006.

The Sole Shareholder is hereby represented by Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in St. Hélier, Jersey, on July 13, 2006.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party holds 100% of the share capital of the Company;

II. The agenda is worded as follows:

1. Creation of a new class of shares to be designated as the Class E shares;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) to EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euros) by way of the creation and issue of 500 (five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) to be designated as Class E shares;

3. Subscription to the share capital increase specified under item 2. above and payment of the subscribed share;

4. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

III. That the Sole Shareholder has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create a new class of share of the Company which shall be designated as Class E shares.

As a result thereof, any reference to «shares» in the articles of association of the Company shall mean the Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares and the Class E shares collectively, unless otherwise specified.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 50,000.- (fifty thousand euros) to EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euros) by way of the creation and issue of 500 (five hundred) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) to be designated as Class E shares (the Shares), (ii) to subscribe and hereby subscribes to the Shares and (iii) to fully pay up the Shares by a cash contribution amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The company's capital is set at sixty-two thousand five hundred (EUR 62,500.-) euro represented by two thousand five hundred (2,500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing five hundred (500) shares each.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, provided, however, that:

(i) it being understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class A shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP INVESTMENTS, S.à r.l.,

(ii) it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 1, S.à r.l.,

(iii) it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class C shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 2, S.à r.l.,

(iv) it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class D shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 3, S.à r.l., and

(v) the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class E shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, be equal to the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 4, S.à r.l.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRP-GL LIMITED, une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (l'Associé Unique),

en sa qualité d'associée unique de GRP, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.388 et constituée le 2 juillet 2003 par un acte du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 802 du 31 juillet 2003, modifié le 18 avril 2006 par un acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1329 du 10 juillet 2006,

L'Associé Unique est ici représenté par Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch/Lallange (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration signée à St. Hélier, Jersey, le 13 juillet 2006.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. création d'une nouvelle classe de parts sociales désignée comme étant les parts sociales de Classe E;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) à 62.500,- EUR (soixante deux mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) désignées parts sociales de Classe E;

3. souscription à l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus et paiement des parts sociales souscrites;

4. modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

III. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales qui sera désignée comme étant les parts sociales de Classe E.

En conséquence de ce qui précède, toute référence aux «parts sociales» dans les statuts de la Société signifiera «parts sociales de Classe A», «parts sociales de Classe B», «parts sociales de Classe C», «parts sociales de Classe D» et «parts sociales de Classe E» collectivement, sauf stipulation contraire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter et par les présentes augmente le capital social de la Société d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) à 62.500,- EUR (soixante deux mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) désignées parts sociales de Classe E (les Parts Sociales), (ii) de souscrire et par les présentes souscrit les Parts Sociales et (iii) de libérer entièrement les Parts Sociales par un apport en espèces d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à allouer au compte capital social de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents (EUR 62.500,-) euros représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cinq cents (500) parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes, à condition toutefois que:

(i) étant entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe A suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP INVESTMENTS, S.à r.l.,

(ii) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B suivront seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1, S.à r.l.,

(iii) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe C seront égaux suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les aux profits réalisés sur l'investissement (in) direct fait par la Société dans BRP LUX 2, S.à r.l.,

(iv) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe D seront égaux suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 3, S.à r.l. et

(v) les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe E seront égaux, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, aux profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 4, S.à r.l.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 14, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(083692.3/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**GRP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.388.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1094 du 24 juillet 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(083693.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**NORDIC WIRELESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 82.848.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 mai 2006 que:

1. L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Alain Lam, Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco en qualité d'administrateurs de la société.

2. L'assemblée décide de nommer administrateurs:

- Monsieur Georges Deitz, Partner, né à Luxembourg le 8 juin 1958, résidant au 11, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg;

- Madame Sonja Linz, née le 10 avril 1958 à Bettembourg (Luxembourg), résidant au 179, route de Luxembourg à L-3254 Bettembourg;

- Monsieur Jan Rottiers, né à Naples (Italie) le 31 octobre 1964, résidant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Le nouveau conseil d'administration est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui approuve les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03852. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087546.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

### **INVESCO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.457.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2006 a décidé de renouveler pour une période d'un an, les mandats d'administrateur de M. Alain Gerbaldi, M. Paul Kilcullen, M. Carsten Majer, M. Jan Hochtritt, ainsi que M. John Rowland. Dès lors, le conseil se compose comme suit:

- Monsieur Alain Gerbaldi, INVESCO, 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG;
- Monsieur Paul Kilcullen, Director of Finance; INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND LIMITED, Georges Quay House, Townsend Street, Dublin 2;
- Monsieur Carsten Majer, Managing Director; INVESCO FONDSSERVICE, GmbH (Germany), Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main;
- Monsieur Jan Hochtritt, Head of Global Products; INVESCO FONDSSERVICE, GmbH (Germany), Bleichstrasse 60-62, D-60313 Frankfurt am Main;
- Monsieur John Rowland, Chief Operating Officer; INVESCO, 30 Finsbury Square, London EC2A 1AG.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour INVESCO GT FUND SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087548.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

### **SHAF CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 15.846.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 24 juillet 2006*

1. Les mandats d'Administrateur de:

- HRH Prince Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, gouverneur de la ville de Riyadh et Administrateur-Délégué, Al Maazar, Riyadh, Saudi Arabia,

- HRH Prince Sultan Bin Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, Ministre du Tourisme, A Maazar, Riyadh, Saudi Arabia,

- Mr Mohamed Eyad Kayali, 65 C Camino Alto, Madrid, Espagne,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société RAWI & CO, chartered accountants, 128 Ebury Street, UK-SW1W 9QQ London, Grande-Bretagne, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

3. Le mandat d'Administrateur-Délégué de HRH Prince Salman Bin Abdul Aziz Al-Saud, Governor of Riyadh, Al Maazar, Riyadh, Saudi Arabia, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour SHAF CORPORATION

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS11005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087734.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 100,000.-.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 117.079.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth Day of July at 8.30 a.m.

Before Maître Martine Decker, notary public residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No.1), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, 4th floor L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 117.079, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, enacted on 8 June 2006, whose articles of incorporation have not yet been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Jack Groesbeek, residing at Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, the Netherlands.

The chairman appoints as secretary Dennis Bosje, residing at 3, rue Boxepull L-8447 Steinfort, Grand-Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Paul de Haan, residing at 28, rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 1,000 (one thousand) shares of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Waiving of notice;
- 2.- Amendment of article 11 of the articles of association of the Company;
- 3.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 230,000,000.- (two hundred thirty million United States Dollars) by the issue of 2,300,000 (two million three hundred thousand) new shares with a nominal value USD 100.- (one hundred United States Dollars) each in favour of ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED (the «Contributor»);
- 4.- Subscription by the Contributor and payment of the 2,300,000 (two million three hundred thousand) new shares issued by the Company by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;
- 5.- New composition of the shareholding of the Company;
- 6.- Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 230,100,000.- (two hundred thirty million one hundred thousand United States Dollars) pursuant to the above resolutions;
- 7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It is resolved to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:  
«The Company shall not be allowed to redeem its own shares under any circumstance.»

*Third resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 230,000,000.- (two hundred thirty million United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) to USD 230,100,000.- (two hundred thirty million one hundred thousand United States Dollars) by the issue of 2,300,000 (two million three hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the «New Shares») in favour of ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, and managed and controlled in the United Kingdom, the («Contributor»), subject to the payment of a share premium of USD 128,799,886.- (one hundred twenty-eight million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-six United States Dollars) (the «Share Premium») of which USD 23,000,000.- (twenty-three million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of USD 358,799,886.- (three hundred fifty-eight million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-six United States Dollars).

#### *Fourth resolution*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

#### *Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Dennis Bosje, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of a share premium for a total amount of USD 128,799,886.- (one hundred twenty-eight million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-six United States Dollars) of which USD 23,000,000.- (twenty-three million United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as of 25 July 2006, which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

#### *Assets*

- 4,736 (four thousand seven hundred thirty-six) shares of Class A common stock and 4,788 (four thousand seven hundred eighty-eight) shares of Class B common stock, having a par value USD 1.- (one United States Dollar) each, in ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC., a company incorporated under the laws of New Jersey, having its registered address at Harborside Financial Center, 1100 Plaza Five, Jersey City, New Jersey, 07311-4996, United States of America, which shares of common stock are valued at USD 118,180,411.- (one hundred eighteen million one hundred eighty thousand four hundred eleven United States Dollars);

- loan receivable against ICAP NORTH AMERICA INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered address at Harborside Financial Center, 1100 Plaza Five, Jersey City, New Jersey 07311, United States of America, pursuant to a loan agreement that has been entered into by ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED as lender and ICAP NORTH AMERICA INC. as borrower on 9 June 2006, of which the principal amount is USD 239,418,935.- (two hundred thirty-nine million four hundred eighteen thousand nine hundred thirty-five United States Dollars) and of which the interests as at 25 July 2006 included, are USD 1,679,540.- (one million six hundred seventy-nine thousand five hundred forty United States Dollars);

- cash amounting to USD 111,000.- (one hundred eleven thousand United States Dollars).

#### *Liabilities*

- Intra-group liability amounting to USD 100,000.- (one hundred thousand United States Dollars) owed to INTERCAPITAL PLC. a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered address at 2 Broadgate EC2M 7UR, London, United Kingdom, pursuant to a loan agreement entered into by INTERCAPITAL PLC. and ICAP US HOLDINGS No. 2 Limited and effective as at 25 July 2006;

- accrued taxes owed to the UK tax administration amounting USD 490,000.- (four hundred ninety thousand United States Dollars).

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 358,799,886.- (three hundred fifty-eight million seven hundred ninety-nine thousand eight hundred eighty-six United States Dollars). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 July 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Manager's intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, such as duly represented by Mr. Dennis Bosje, pre-named, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the managers on 25 July 2006, who requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS Ltd: 1,000 (one thousand) shares; and
- ICAP US HOLDING No.2 LIMITED: 2,300,000 (two million three hundred thousand) shares.

The sole shareholder of the Company recognizes and acknowledges that ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED immediately becomes a shareholder of the Company and can efficiently take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 2,301,000 (two million three hundred one thousand) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the Articles of Incorporation to be read as follows:

«The share capital of the Company is set at USD 230,100,000.- (two hundred thirty million one hundred thousand United States Dollars), represented by 2,301,000 (two million three hundred one thousand) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each».

*Tax exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at EUR 6,600.-.

There being no further business, the meeting is declared closed at 9.00 a.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet à 8.30 heures.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No.1), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, 4e étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117079 et constituée par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Jack Groesbeek, résidant à Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, Pays-Bas.

Le président désigne comme secrétaire Dennis Bosje, résidant à 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, Grand-Duché de Luxembourg, et l'assemblée choisit comme scrutateur Paul de Haan, résidant à 28, rue Ignace de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Modification de l'article 11 des statuts de la Société;
- 3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 230.000.000,- (deux cent trente millions de dollars américains), par l'émission de 2.300.000 (deux millions trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur no-

minale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune en faveur de ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED (l'«Apporteur»);

4.- Souscription et paiement par l'Apporteur de toutes les 2.300.000 (deux millions trois cent mille) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses éléments d'actifs et de passifs à la Société;

5.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

6.- Modification de l'article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de USD 230.100.000,- (deux cent trente millions cent mille dollars américains) suite aux résolutions précédentes;

7.- Divers.

Après que l'associé unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société ne peut, en aucun cas, racheter ses propres actions.»

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 230.000.000,- (deux cent trente millions de dollars américains), de manière à l'augmenter de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille dollars américains) à USD 230.100.000,- (deux cent trente millions cent mille dollars américains), par l'émission de 2.300.000 (deux millions trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED, une société enregistrée à Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, et dirigée et contrôlée au Royaume Uni (l'«Apporteur»), sujet au paiement d'une prime d'émission de USD 128.799.886,- (cent vingt-huit millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars américains) (la «Prime d'Emission») de laquelle USD 23.000.000,- (vingt-trois millions de dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

La totalité est entièrement libérée par un apport en nature de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs, pour une valeur totale s'élevant à un montant de USD 358.799.886,- (trois cent cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars américains).

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

#### *Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par M. Dennis Bosje, pré-nommé. L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer par l'apport en nature consistant dans les actifs et passifs tels que définis ci-après, sujets au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 128.799.886,- (cent vingt-huit millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars américains) de laquelle USD 23.000.000,- (vingt-trois millions de dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales aussi bien que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par un apport en nature de tous ses actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que amendée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Description de l'apport*

L'apport fait par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'intégralité de ses actifs et passifs («universalité») et est conforme à la copie du bilan intermédiaire de l'Apporteur au 25 juillet 2006 qui restera attachée au présent acte, signée par les gérants de la Société.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit:

#### *Actifs*

- 4.736 (quatre mille sept cent trente-six) parts sociales de classe A et 4.788 (quatre mille sept cent quatre-vingt-huit) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, détenues dans ICAP NEW JERSEY HOLDINGS INC., une société constituée selon les lois du New Jersey et, ayant son siège social sis Harborside Financial Center, 1100 Plaza Five, Jersey City, New Jersey 07311-4996, Etats-Unis, d'une valeur de USD 118.180.411,- (cent dix-huit millions cent quatre-vingt mille quatre cent onze dollars américains);

- Un prêt dû par ICAP NORTH AMERICA INC., une société constituée en vertu du droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social sis à Harborside Financial Center, 1100 Plaza Five, Jersey City, New Jersey 07311, Etats-Unis, en vertu d'un contrat de prêt conclu entre ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED, prêteur, et ICAP NORTH AMERICA INC., emprunteur, le 9 juin 2006, dont le principal est de USD 239.418.935,- (deux cent trente-neuf millions quatre cent dix-huit mille neuf cent trente-cinq dollars américains) et les intérêts, au 25 juillet 2006 inclus, de USD 1.679.540,- (un million six cent soixante dix-neuf mille cinq cent quarante dollars américains);

- Une somme de USD 111.000,- (cent onze mille dollars américains).

#### *Passifs*

- Dettes intra groupe d'un montant de USD 100.000,- (cent mille dollars américains) au bénéfice d'INTERCAPITAL PLC., une société constituée en vertu du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis 2 Broadgate EC2M 7UR, Londres, Royaume-Uni, en vertu d'un contrat de prêt conclu entre INTERCAPITAL PLC. et ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED, en vigueur au 25 juillet 2006;

- Une provision d'impôts au bénéfice de l'administration fiscale du Royaume-Uni, d'un montant de USD 490.000,- (quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars américains).

Ainsi que, tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 358.799.886,- (trois cent cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 juillet 2006 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par M. Dennis Bosje, pré-nommé, en vertu des stipulations du rapport d'évaluation établissant la valeur de l'apport à la date du 25 juillet 2006, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est à présent composé comme suit:

- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS Ltd.: 1.000 (mille) parts sociales; et

- ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED: 2.300.000 (deux millions trois cent mille) parts sociales.

L'associé unique de la Société reconnaît que ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED devient immédiatement associé de la Société et peut efficacement prendre part au vote de la résolution à prendre ci-dessous.

Le notaire constate que les 2.301.000 (deux millions trois cent un mille) parts sociales, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution devant être prise ci-dessous.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à USD 230.100.000,- (deux cent trente millions cent mille dollars américains), représenté par 2.301.000 (deux millions trois cent un mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.»

#### *Demande d'exonération du droit d'apport*

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, simultanément à la Société, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 6.600,- Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée à 9.00 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Groesbeek, Bosje, de Haan, Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de son confrère empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le jeudi 3 août 2006.

P. Decker.

(083711.4/241/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 août 2006.

Pour la société

Pour M<sup>e</sup> M. Decker, empêchée,

M<sup>e</sup> P. Decker

Notaire

(083713.3/241/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

**ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (N° 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 230,100,000.-.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 117.079.

In the year two thousand and six, on the twenty fifth day of July 2006 at 11.40 a.m.

Before Maître Martine Decker, notary public residing in Hesperange, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ICAP LUXEMBOURG HOLDING (No. 1), S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, 4th floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.079, incorporated by a deed of the notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg enacted on June 8 2006, whose articles of incorporation have not yet been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Said articles of incorporation have been lastly modified pursuant to a deed of the undersigned notary enacted today, not yet published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Jack Groesbeek, residing at Jupiterstraat 36 1562 WS Krommenie, the Netherlands.

The chairman appoints as secretary Dennis Bosje, residing at 3, rue Boxepull L-8447 Steinfort, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Paul de Haan, residing at 28 rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and number of shares held by them are show on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, all the 2,301,000 shares of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Waiving of notice;

2.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 270,255,300.- (two hundred seventy million two hundred fifty-five thousand three hundred United States Dollars) by the issue of 2,702,553 (two million seven hundred two thousand five hundred fifty-three) new shares with a nominal value USD 100.- (one hundred United States Dollars) each in favour of ICAP US HOLDINGS No. 1 LIMITED (the «Contributor»);

3.- Subscription by Contributor and payment of the 2,702,553 (two million seven hundred two thousand five hundred fifty-three) new shares issued by the Company by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;

4.- New composition of the shareholding of the Company;

5.- Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 500,355,300.- (five hundred million three hundred fifty-five thousand three hundred United States Dollars) pursuant to the above resolutions;

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by amount of USD 270,255,300.- (two hundred seventy million two hundred fifty-five thousand three hundred United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 230,100,000.- (two hundred thirty million one hundred thousand United States Dollars) to USD 500,355,300.- (five hundred million three hundred fifty-five thousand three hundred United States Dollars) by the issue of 2,702,553 (two million seven hundred two thousand five hundred fifty-three) new shares with a nominal value USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the «New Shares») in favour of ICAP US HOLDINGS No. 1 LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registration address at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, and managed and controlled in the United Kingdom, (the «Contributor»), subject to the payment of a share premium of USD 151,190,822.- (one hundred fifty-one million one hundred ninety thousand eight hundred twenty-two United States Dollars) (the «Share Premium») of which USD 27,025,530.- (twenty-seven million twenty-five thousand five hundred thirty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of USD 421,446,122.- (four hundred twenty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars).

#### *Third resolution*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

#### *Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Dennis Bosje, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of a share premium for a total amount of USD 151,190,822.- (one hundred fifty-one million one hundred ninety thousand eight hundred twenty-two United States Dollars) of which USD 27,025,530.- (twenty-seven million twenty-five hundred thirty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

#### *Description of the contribution*

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as of 25 July 2006, which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

#### *Assets*

- 2,700,000 (two million seven hundred thousand) shares of common stock, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) per share, in ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No. 2), S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 17, boulevard Prince Henri, 4th floor L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.262, and which are valued at USD 421,446,122.- (four hundred twenty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars);

- cash amounting to USD 1,000,000.- (one million United States Dollars).

#### *Liabilities*

- A loan payable of USD 1,000,000.- (one million United States Dollars) owed by the Contributor to ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2 Broadgate EC2M 7UR, London, United Kingdom, pursuant to a loan agreement entered into by the Contributor and ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED and effective as at 25 July 2006.

And, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

#### *Evaluation*

The net value of this contribution in kind is USD 421,446,122.- (four hundred twenty-one million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-two United States Dollars). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 July 2006, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### *Evidence of the contribution's existence*

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene the managers of the Company, such as duly represented by Mr. Dennis Bosje, pre-named, in accordance with the stipulation of the statement of contribution value established by the managers on 25 July 2006, who require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS Ltd: 1,000 (one thousand) shares;
- ICAP US HOLDINGS No. 2 LIMITED: 2,300,000 (two million three hundred) shares; and
- ICAP US HOLDINGS No. 1 LIMITED: 2,702,553 (two million seven hundred two thousand five hundred fifty-three) shares.

The shareholders of the Company recognize and acknowledge that ICAP US HOLDINGS No. 1 LIMITED immediately becomes a shareholder of the Company and can efficiently take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 5,003,553 (five million three thousand five hundred fifty-three) shares, representing the whole capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the Articles to be read as follows:

«The share capital of the Company is set at USD 500,355,300.- (five hundred million three hundred fifty-five thousand three hundred Unites States Dollars), represented by 5,003,533 (five million three thousand five hundred fifty-three) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred Unites States Dollars) each.»

*Tax exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exception.

*Estimate of costs*

The costs, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or witch shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,600.-.

There being no further business, the meeting was therefore closed at 12.05 a.m.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person's appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq juillet à 11.40 heures.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No. 1), S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, 4<sup>e</sup> étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.079, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant date de ce jour, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. L'assemblée est présidée par Jack Groesbeek, résidant à Jupiterstraat 36, 1562 WS Krommenie, Pays-Bas.

Le président désigne comme secrétaire Dennis Bosje, résident 3, rue Boxepull, L-8447 Steinfort, Grand- Duché de Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Paul de Haan, résidant 28, rue Ignace de la Fontaine L-1532 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présents pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 2.301.000 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Renonciation au droit de convocation;
- 2.- Augmentation de capital social de la Société d'un montant de USD 270.255.300,- (deux cent soixante-dix millions deux cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains), par l'émission de 2.702.553 (deux millions sept cent deux mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune en faveur de ICAP US HOLDINGS No.1 LIMITED (l'«Apporteur»);
- 3.- Souscription et paiement par l'Apporteur de toutes les 2.702.553 (deux millions sept cent deux mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses éléments d'actifs et de passifs à la Société;
- 4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 5.- Modification de l'article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de USD 500.355.300,- (cinq cent millions trois cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains) suite aux résolutions précédentes;
- 6.- Divers.

Après que les associés aient approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé que les associés de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 270.255.300,- (deux cent soixante-dix millions deux cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains), de manière à l'augmenter de son montant actuel de USD 230.100.000,- (deux cent trente millions cent mille dollars américains) à 500.355.300,- (cinq cent millions trois cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains), par l'émission de 2.702.553 (deux millions sept cent deux mille cinq cent cinquante-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de ICAP US HOLDINGS No. 1 LIMITED, une société enregistrée à Gibraltar, ayant son siège social à Suit 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, dirigée et contrôlée au Royaume-Uni (l'«Apporteur»), sujet au paiement d'une prime d'émission de USD 151.190.822,- (cent cinquante et un millions cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-deux dollars américains) (la «Prime d'Emission») de laquelle USD 27.025.530,- (vingt-sept millions vingt-cinq mille cinq cent trente dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

La totalité est entièrement libérée par un apport en nature de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs, pour une valeur totale s'élevant à un montant de USD 421.446.122,- (quatre cent vingt et un millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-deux dollars américains).

*Troisième résolution*

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

*Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes L'Apporteur, ici représenté par M. Dennis Bosje, prénommé. L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer par l'apport en nature consistant dans les actifs et passifs tels que définis ci-après, sujets au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de USD 151.190.822,- (cent cinquante et un millions cent quatre-vingt-dix mille huit cent vingt-deux dollars américains) de laquelle USD 27.025.530,- (vingt-sept millions vingt-cinq mille cinq cent trente dollars américains) sont alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales aussi bien que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par un apport en nature de tous ses actifs et passifs tel que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 telle que amendée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

*Description de l'apport*

L'apport fait par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'intégralité de ses actifs et passifs («universalité») et est conforme à la copie du bilan intermédiaire de l'Apporteur au 25 juillet 2006 qui restera attachée au présente acte, signée par les gérants de la Société.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit:

*Actifs*

- 2.700.000 (deux millions sept cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, détenues dans ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No. 2), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, 4e étage, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.262, d'une valeur de USD 421.446.122,- (quatre cent vingt et un millions quatre cent quarante six mille cent vingt-deux dollars américains);

- Une somme de USD 1.000.000,- (un million de dollars américains).

#### *Passifs*

- Un prêt de USD 1.000.000,- (un million de dollars américains) dû par l'Apporteur au bénéfice de ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED, une société constituée en vertu du droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis 2 Broadgate EC2M 7UR, Londres, Royaume-Uni, en vertu d'un contrat de prêt conclu entre l'Apporteur et ICAP AMERICA INVESTMENTS LIMITED, en vigueur à compter du 25 juillet 2006.

Ainsi que, tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

#### *Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 421.446.122,- (quatre cent vingt et un millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-deux dollars américains). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date 25 juillet 2006 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par M. Dennis Bosje, prénommé, en vertu des stipulations du rapport d'évaluation établissant la valeur de l'apport à la date du 25 juillet 2006, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'entendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, l'actionariat de la Société est à présent composé comme suit:

- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS Ltd.: 1.000 (mille) parts sociales;
- ICAP US HOLDINGS No.2 LIMITED: 2.300.000 (deux millions trois cent mille) parts sociales; et
- ICAP US HOLDINGS No.1 LIMITED: 2.702.553 (deux millions sept cent deux mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales.

Les associés de la Société reconnaissent que ICAP US HOLDINGS No.1 LIMITED devient immédiatement associé de la Société et peut efficacement prendre part au vote de la résolution à prendre ci-dessous.

Le notaire constate que les 5.003.553 (cinq millions trois mille cinq cent cinquante trois) parts sociales, représentant la totalité du capital de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution devant être prise ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à USD 500.355.300,- (cinq cent millions trois cent cinquante-cinq mille trois cents dollars américains), représenté par 5.003.553 (cinq millions trois mille cinq cent cinquante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.»

#### *Demande d'exonération du droit d'apport*

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, simultanément à la Société, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ EUR 6.600,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée à 12.05 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Groesbeek, D. Bosje, P. de Haan, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006, vol. 29CS, fol. 15, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de son confrère empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le jeudi 3 août 2006.

P. Decker.

(083711.5/241/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2006.

## LUXcon BERATUNGS GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

H. R. Luxembourg B 118.461.

### STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den vierten August.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Ferdinand Robert Schulhauser, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-5651 Mondorf-les-Bains, 10, rue de Lodève.

2.- Frau Tina Bouffier, Augenoptikermeisterin, Ehegattin von Herrn Ferdinand Schulhauser, wohnhaft in D-65193 Wiesbaden, Schumannstrasse 33,

hier vertreten durch Herrn Ferdinand Schulhauser, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 21. Juli 2006,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

#### Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung LUXcon BERATUNGS, GmbH.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Unternehmensberatung, die Prozessoptimierung sowie die Marketingberatung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Ferdinand Robert Schulhauser, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-5651 Mondorf-les-Bains, 10, rue de Lodève, vierundzwanzig Anteile	24
2.- Frau Tina Bouffier, Augenoptikermeisterin, wohnhaft in D-65193 Wiesbaden, Schumannstrasse 33, sechsundsiebzig Anteile	76
Total: ein hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

#### Titel III. - Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. - Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr achthundertfünfzig Euro (EUR 850,-).

#### *Erklärung*

Die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Ferdinand Robert Schulhauser, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in L-5651 Mondorf-les-Bains, 10, rue de Lodève.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4A, rue Henri Schnadt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Schulhauser, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 8 août 2006, vol. 362, fol. 50, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): D. Speller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. August 2006.

H. Beck.

(088072.3/201/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

**TATUUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 118.500.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen DETOO S.A., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

2.- La société de droit panaméen COLD MOUNTAIN GROUP INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TATUUS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider, que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes, qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit panaméen DETOO S.A., prédésignée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- La société de droit panaméen COLD MOUNTAIN GROUP INC., prédésignée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et, à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
  - Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née à Ortona (Italie), le 1<sup>er</sup> juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société de droit panaméen PULPIT INC., ayant son siège social à Panama-City, PH Plaza 2000, 16th Floor, 50th Street (Panama), Microjacket numéro 493936.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

93118

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 26, case 4. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(088726.3/231/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

---

**BIEL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 90.667.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 avril 2005 a nommé Monsieur Carlos Eduardo Engler de Vasconcellos, 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, comme nouvel Administrateur pour un terme venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2006.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Alfredo Egidio Setubal, Président;
- Monsieur Carlos Henrique Mussolini, Administrateur;
- Monsieur Lywal Salles Filho, Director, Administrateur;
- Monsieur Jean Martin Sigrist Junior, Administrateur;

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2006.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2006.

Pour extrait conforme

Pour BIEL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04484. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087994.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

---

**BIEL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 90.667.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 avril 2006 a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Alfredo Egidio Setubal, Président;
- Monsieur Carlos Henrique Mussolini, Administrateur;
- Monsieur Lywal Salles Filho, Director, Administrateur;
- Monsieur Jean Martin Sigrist Junior, Administrateur;
- Monsieur Carlos Eduardo Engler de Vasconcellos, Administrateur;

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2007.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme Commissaire aux Comptes de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2007.

Pour extrait conforme

Pour BIEL FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088002.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

---

**PONTET INVESTMENT, société civile immobilière.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg E 3.191.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le 25 juillet

Ont comparu:

PONTET INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, créée le 18 juillet 2006 par-devant Maître Henri Hellinckx, demeurant au 20, rue de la Poste à Luxembourg (L-2346) Luxembourg; et

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, créée le 29 août 1991 par-devant Maître Gérard Lecuit, demeurant au 20, rue de la Poste à Luxembourg (L-2346) Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la gestion et la vente de biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement, l'exploitation ou la vente.

La société a également pour objet la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la gestion, la location et/ou la vente de biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de PONTET INVESTMENT, société civile immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

PONTET INVESTMENT S.A.: quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.: une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les associés s'engagent à libérer le capital social.

**Art. 6.** La cession des parts sociales s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elle ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts sociales qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part sociale comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

**Art. 14.** Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part sociale donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts sociales existantes.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Evaluation des frais*

La société est à considérer comme une société civile immobilière et tombe sous les dispositions de l'article sept de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ dix euros (10,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant associé est fixé à un (1).
2. Est nommée associé-gérant pour une durée indéterminée:

La société PONTET INVESTMENT S.A.

L'associé-gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par la signature conjointe de deux de ses administrateurs dans la limite de l'objet de la société.

3. Le siège social de la société est fixé à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont tous signé le présent acte.

PONTET INVESTMENT S.A.

Représentée par

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / TCG GESTION S.A.

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06648. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090205.3//110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.